

**INSTITUT DE TOURAINE**  
**Conditions générales de vente**  
**2021**

**1. Institut de Touraine**

L'Institut de Touraine est un établissement d'enseignement supérieur privé enregistré au Rectorat de l'Académie d'Orléans Tours, association loi 1901, conventionné par l'Université de Tours.

Numéro de SIRET : 77534361900018, Agrément formation continue n° 243700022437. Siège : 1, rue de la Grandière, BP 72047, 37020 Tours Cedex 1, France.

**2. Procédure d'inscription**

Age minimum requis : 16 ans à la date de début des cours

Envoyer le bulletin d'inscription accompagné d'un acompte de 30% ainsi qu'une photo d'identité

Inscription possible en ligne

Pour les mineurs, l'inscription doit être complétée et signée par une personne majeure. Une autorisation parentale dûment remplie et signée, accompagnée d'un justificatif d'assurance devra être envoyée avec le bulletin d'inscription.

Les mineurs seront logés en famille d'accueil ou au Hameau Saint-Michel.

**3. Conditions de paiement**

Un acompte de 30% des frais de scolarité exigible à l'inscription. La totalité des frais de scolarité doit être réglée au minimum 30 jours avant la date de début des cours. Les frais bancaires associés au paiement (frais de virement ou mandat) restent à la charge du cocontractant.

Le paiement en Euros est à transférer à :

Institut de Touraine

Iban : FR76 3005 6009 5709 5700 0207 620

BIC : CCFRFRPP

Banque : HSBC – CAE TOURAINE POITOU - 11 Place Jean Jaurès – 37000 TOURS

Institut de Touraine BP 72047 1, rue de la Grandière 37020 Tours Cedex 1, France

Tel. +33 (0)2 47057683, [contact@institutdetouraine.com](mailto:contact@institutdetouraine.com)

[www.institutdetouraine.com](http://www.institutdetouraine.com)

Par carte bancaire : carte visa ou Mastercard – [www.institutdetouraine.com](http://www.institutdetouraine.com) – paiement sécurisé

#### **4. Visas**

Les étudiants inscrits doivent vérifier auprès du Consulat de France de leur pays de résidence les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire français. Ils s'engagent à entamer si besoin dès réception de leur certificat d'inscription les démarches relatives à l'obtention d'un visa et à disposer de tous les documents et ressources nécessaires à leur séjour en France (passeport en cours de validité, vaccination, assurance, etc.).

#### **5. Assurance**

Chaque étudiant doit souscrire une assurance nécessaires au bon déroulement du séjour en France, avec notamment une couverture adéquate pour la responsabilité civile, les frais de santé et de rapatriement.

Si cette assurance obligatoire n'a pu être souscrite dans le pays d'origine, elle peut être souscrite sur place.

L'Institut de Touraine ne peut être tenu responsable des conséquences éventuelles d'un défaut d'assurance ou d'une couverture inadaptée. Les frais médicaux encourus en France ne sont en aucun cas à la charge de l'Institut de Touraine.

#### **6. Annulation avant la date de début des cours**

L'étudiant dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, déduction faite des éventuels frais bancaires.

En cas d'annulation du cours par l'étudiant, les frais ci-après seront retenus :

- Annulation 1 semaine ou plus avant le début du cours : 80 €
- Annulation à moins de 1 semaine avant le début du cours : 80€ + tarif d'une semaine de formation
- Annulation après la date du début des cours ou en cours de formation : intégralité des frais de cours et d'inscription

L'Institut de Touraine a la possibilité d'annuler toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

Les frais d'inscription, de formation et d'hébergement acquittés par l'étudiant sont dans ce cas intégralement remboursés.

## **7. Modification d'inscription**

Après le début du cours, tout changement de programme, à la demande du client, pourra engendrer des coûts supplémentaires (40 euros)

L'Institut de Touraine a la possibilité de modifier l'inscription du cocontractant si la situation l'exige. L'Institut de Touraine peut notamment réduire le volume horaire de formation si le nombre de stagiaires d'un même niveau est insuffisant à un moment donné.

## **8. Interruption et absences**

Les étudiants souhaitant interrompre leur formation après la date de début des cours n'ont droit à aucun remboursement des frais de scolarité sur la période.

Cette disposition s'applique sur la durée totale de séjour figurant sur l'attestation d'inscription délivrée par l'établissement.

À titre dérogatoire et exceptionnel, un remboursement partiel des frais de scolarité est possible dans les cas suivants :

- décès d'un ascendant direct ou d'un descendant direct du stagiaire,
- admission à un programme diplômant (licence, master ou doctorat), dans un établissement d'enseignement supérieur français, qui requiert un départ anticipé.

Le cocontractant devra fournir les justificatifs pour obtenir un remboursement : certificat de décès et billet d'avion en cas de décès, attestation d'inscription en cas de poursuite d'étude en France.

Le montant du remboursement des frais de scolarité est déterminé comme suit: l'Institut de Touraine conserve 30% des frais de scolarité restant, dans la limite de 4 semaines de cours ; le solde est restitué au cocontractant.

Tout cours, toute heure, journée ou partie de cours non suivie ne donnent droit à aucun remboursement ou compensation ou report.

L'Institut de Touraine se réserve le droit de refuser la délivrance d'un certificat de stage à tout étudiant ayant régulièrement manqué les cours sans motif valable.

## **9. Duplicata**

Les duplicata de diplômes ou de bulletins de notes peuvent être envoyés aux stagiaires ayant perdu les documents originaux. Ce service est facturé 30 euros (port inclus, par voie postale). Les frais de messagerie express sont en sus.

Institut de Touraine BP 72047 1, rue de la Grandière 37020 Tours Cedex 1, France

Tel. +33 (0)2 47057683, [contact@institutdetouraine.com](mailto:contact@institutdetouraine.com)

[www.institutdetouraine.com](http://www.institutdetouraine.com)

### **10. Jours fériés**

Aucun cours n'est organisé durant les jours fériés. Les jours fériés ne donnent lieu à aucune compensation.

### **11. Règlement intérieur**

L'étudiant doit se conformer au règlement intérieur de l'Institut de Touraine. Si son comportement est de nature à nuire au bon déroulement de la prestation (cours, activités, hébergement) ou à la réputation de l'Institut de Touraine, celui-ci sera immédiatement exclu, sans pouvoir obtenir de remboursement.

### **12. Droit à l'image**

Sauf avis contraire de l'étudiant, l'Institut de Touraine pourra être amené à prendre des photos ou des vidéos des étudiants et les utiliser comme support de documentation et de communication.

### **13. Réclamation**

Toute réclamation ou désaccord doit être notifié par écrit par le plaignant à l'autre Partie. En cas de réclamation ou de différend, les Parties s'efforcent de résoudre le problème par voie amiable dans un délai de 30 jours après notification.

Passé ce délai, les Parties peuvent ensuite saisir le Groupement FLE pour remédier au problème : Groupement FLE 3, impasse Barnabé, 34000 Montpellier. Email :

[contact@groupement-fle.com](mailto:contact@groupement-fle.com)

En dernier recours, le Tribunal de Tours est compétent.

### **14 Opposabilité**

### **14. Opposabilité**

Les conditions générales de vente font partie intégrante de l'offre de formation et de services de l'Institut de Touraine. L'étudiant est censé avoir pris connaissance et avoir accepté ces conditions, sauf disposition contraire dans le cadre d'un accord écrit entre les Parties.

Le fait de s'inscrire à une formation de l'Institut de Touraine implique une pleine adhésion aux conditions générales de vente de l'Institut de Touraine.